

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.° 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.° 20; et chez Chambet, libraire, rue Lafont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.° 1, à Lyon.

LYON, 11 septembre.

— M. REVEL, qui vient de se fixer à Lyon, va bientôt commencer le cours de ses opérations chirurgicales; on sait avec quel succès il lève la cataracte; et sa charité envers les pauvres, qu'il opère gratis, lui donne des droits incontestables à la reconnaissance et à l'estime publiques.

— De jeunes paysans des environs de Pau jouent tous les dimanches, en plein vent, des tragédies saintes. On a donné dernièrement, à Joli-village, en face du château où naquit Henri quatre (où l'on récolte le fameux vin de Jurançon) Judith et les Quatre fils d'Aymon; le spectacle commençait par la Pastourale dou-Paysa, en vers béarnais.

Ces représentations font fureur. Il est vraiment curieux de voir ces paysans, affublés de costumes bizarres, débiter des vers.

ORDONNANCE DU ROI,

(6 septembre.) portant nomination des présidens des collèges électoraux.

LOUIS, par la grâce de Dieu, etc.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, nous avons nommé et nommons, pour présider les collèges électoraux de département et d'arrondissement convoqués par notre ordonnance de ce jour, les personnes dont les noms suivent, savoir :

Ardèche. — Collège départemental (Privas) : président, M. le comte Eugène de Vogué, député sortant. — Du 1.^{er} arrondissement (Privas) : M. Ladreyt de la Charrière, député sortant. — Du 2.^{me} arrondissement (Tournon) : M. le baron du Bay, conseiller de préfecture.

Aveyron. — Collège départemental (Rodez) : président, M. le vicomte de Bonald, député sortant. — Du 1.^{er} arrondissement (Rodez) : M. Dulauro, député sortant. — Du 2.^{me} arrondissement (Villefranche) : M. Dubruet, député sortant. — Du 3.^e arrondissement (Milhau) : M. le comte de Mostuéjols, député sortant.

Calvados. Collège départemental, Caen, M. le comte d'Hautefeuille, député sortant, président; M. le comte de Vandœuvre, maire de Caen, vice-président. 1.^{er} arrond., Caen, M. Daigremont de Saint-Manvieu, député sortant, président; M. le baron Emmanuel de Fontette, vice-président. 2.^e arrond., Bayeux, M. Héroult de Hotot, député sortant, président. 3.^e arrond., Falaise, M. Bazire, député sortant, président. 4.^e arrond., Lisieux, M. de Folleville, député sortant, président; M. Rioust de Neuville, ancien député, membre du conseil-général, vice-président.

Charente. Collège départemental, Angoulême, M. le comte Dupont, ministre d'état, député sortant, président. 1.^{er} arrond., Angoulême, M. Albert député sortant, président. 2.^e arrond., Confolens, Mouveau, président du tribunal civil de Confolens, président. 3.^e arrond., Cognac, M. Dupuy, député sortant, président.

Garonne (Haute). Col. dép. Toulouse 3. Prés. de Villèle, député sortant. — 1.^{er} arr. Toulouse 1. Prés. Hocquart, député sortant. — 2.^e arr. Toulouse 1. Prés. de Limairac, député sortant. — 3.^e arr. Villefranche 1. Prés. marquis de Saint-Félix, ancien sous-préfet. — 4.^e arr. Muret 1. Prés. baron de Puymaurin, député sortant.

Jura. Col. dép. Lons-le-Saulnier 1. Prés. Nicod de Ronchaud, conseiller de préfecture. — 1.^{er} arr. Lons-le-Saulnier 1. Prés. Babey, ancien député, conseiller en la cour royale de Besançon. — 2.^e arr. Dôle 1. Prés. marquis de Vaulchier, député sortant.

Loire-et-Cher. Col. dép. de Blois 1. Prés. marquis de Courtarvel, député sortant. — 1.^{er} arr. Blois 1. Prés. Pardessus, membre de

la chambre des députés. — 2.^e arr. Vendôme 1. Prés. Josse de Beauvoir, député sortant.

Loire-Inférieure. Col. dép. Nantes 2. Prés. comte Dufou, ancien maire de Nantes. — 1.^{er} arr. Nantes 1. Prés. Levesque, maire de Nantes. — 2.^e arr. Saint-Philibert 1. Prés. Revelière, député sortant. — 3.^e arr. Nort 1. Prés. Urvoy de Saint-Bedan, membre du conseil général. — 4.^e arr. Savenay 1. Prés. comte de Bourmont, lieutenant-général.

Lot-et-Garonne. Col. dép. Agen 2. Prés. comte Dijon, député sortant. — 1.^{er} arr. Agen 1. Prés. Rivière, député sortant, vice-prés. baron Lafont, maréchal-de-camp. — 2.^e arr. Marmande 1. Prés. de Martignac, procureur-général près la cour royale de Limoges. — 3.^e arr. Villeneuve-d'Agén 1. Prés. vicomte de Vivens, membre du conseil général.

Marne. Collège départemental, Châlons, M. le duc de Doudeauville, pair de France, président. 1.^{er} arrond., Châlons, M. Proc de la Boulaye, député sortant, président, 2.^e arrond., Vitry-le-Français, M. Gillet, procureur du Roi près le tribunal civil de Vitry, président. 3.^e arrond. Reims, M. Ruinart de Brimont, député sortant, président.

Meurthe. Collège départemental, Nancy, M. le comte Bourcier, député sortant, président. 1.^{er} arrond., Nancy, M. le comte de Biacourt, député sortant, président. 2.^e arrond., Lunéville, M. le comte Just de Noailles, président. 3.^e arrond., Château-Salins, M. le baron Jackovics, député sortant, président.

Pas-de-Calais. Collège départemental, Arras, M. le baron d'Herlincourt, député sortant, président. 1.^{er} arrond. Arras, M. Lallart, député sortant, président. 2.^e arrond., Boulogne, M. le baron Blanquart de Bailleul, député sortant, président. 3.^e arrond., Aire, M. Defrance, président du tribunal civil de Saint-Omer, président. 4.^e arrond., Hesdin, M. le marquis de Tramecourt, député sortant, président.

Puy-de-Dôme. Collège départemental, Clermont, M. le comte Chabrol de Cruzol, député sortant, président. 1.^{er} arrond., Clermont, M. Amariton de Montfleury, député sortant, président. 2.^e arrond., Riom, M. le comte de Chabrol de Tournon, député sortant, président. 3.^e arrond., Issoire, M. le baron Favard de Langlade, député sortant, président. 4.^e arrond., Ambert, M. Bayet, député sortant, président.

Pyrenées Orientales. Collège départemental, Perpignan, M. François Durand, député sortant, président.

Seine-et-Oise. Collège départemental, Versailles, M. la marquis de Vercac, pair de France, président. 1.^{er} arrond., Pontoise, M. Lebeau, avocat-général près la cour de cassation, président. 2.^e arrond., Arpajon, M. le marquis de Bizemont, député sortant, président. 3.^e arrond., Montfort-l'Amaury, M. de Biancourt, député sortant, président. 4.^e arrond., Versailles, M. Usquin, député sortant, président.

VAR. Collège départemental, Draguignan, deux dep.; prés, M. le comte Patoumaux, lieutenant-général. — 1.^{er} arrond., Brignoles, un dép.; prés., M. Garnier, président du tribunal civil de Brignoles. — 2.^{me} arrond., Grasse, un dép.; prés., M. le baron Baron, directeur du Mont-de-piété de Paris. — 3.^{me} arrond., Toulon, un dép.; prés., M. le comte Missiessy, vice-amiral.

Yonne. Collège départemental, Auxerre, deux dep.; prés,

SPECTACLES, du 11 septembre.

GRAND-THEATRE. — On commencera à six heures. — LE BOURBON BIENFAISANT, comédie en trois actes et en prose, de Goldoni. — M. Valmore, Mlle Chapron.

ANACREON CHEZ POLYCRATE, grand opéra en trois actes, de M. J. H. Guy, musique de Grétry. — MM. Dérubelle, Damoreau, Dupont, Mlle Coste.

THEATRE DES CELESTINS. — On commencera à 5 heures et demie. — LA FEMME A DEUX MARI, mélodrame en trois actes, à grand spectacle, par M. Guilbert de Pixérécourt. — MM. Weis, Hyppolite, Adam, Mad. Marigny.

LE TRIBUNAL DES FEMMES, ou Les Vacances de Caudeberg, vaudeville en un acte, de MM. Brazier et Dumersan. — M. Herguez, Messd. Camus, Dorsonville.

PREVILLE ET TACONNET, ou La Comédie sur le Boulevard, vaudeville en un acte, par MM. Merle et Brazier. — MM. Léon, St.-Albin, Mad. Dorsonville.

M. le comte de Chastellux, dép. sortant. — 1. er arrond., Ville-neuve-le-Roi, un dép.; prés., M. le marquis de Villefranche, dép. sortant. — 2. me arrond., Auxerre, un dép.; prés., M. Hay, dép. sortant. — 3. me arrond., Avallon, un dép.; prés., M. Jacquinet de Pampelune, dép. sortant.

— Par ordonnance du 6 de ce mois, S. M. a nommé président du collège électoral du premier arrondissement du département de l'Ariège, pour la session qui s'ouvrira le 20 septembre prochain, le sieur Lingua de Saint-Blanquat, conseiller de préfecture.

— Le Roi, par ordonnance du 29 août, a nommé gouverneur de la première division militaire, M. le maréchal duc de Raguse.

GUERRE D'ORIENT.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'ARCHIPEL.

Le prince Démétrius Ypsilanti, frère d'Alexandre, est arrivé à Hydra, a visité Spezia et de là est allé à Astro en Morée, ville distante de Naples de Choumili (ancienne Thrace) d'environ dix lieues. Dès qu'il y fut arrivé, le général Calcatroni, le neveu du général en chef Petro-Beg, et beaucoup d'autres officiers vinrent lui rendre les honneurs militaires dus à son rang, et le conduire à Tripolizza, où il a été élu unanimement généralissime des troupes grecques de terre et de mer; son arrivée a mis la concorde et l'union parmi les chefs, et le siège des forts se poursuit avec plus d'activité que jamais. Déjà trois ont été réduits, et la forteresse de Tripolizza vient d'être emportée d'assaut. Des succès si constants ont mis le découragement parmi les garnisons turques, et nous ne doutons pas que bientôt la Morée ne soit entièrement libre; toutes les îles de l'Archipel le sont, excepté Chio, Methelin et Chypre; mais ces trois villes ne tarderont pas à secouer le joug. Déjà le Grand-seigneur jugeant, qu'il ne pourrait pas s'y maintenir, a fait partir un firman qui renfermait l'ordre de faire partir de Chio les troupes asiatiques qui y étaient cantonnées. Tout l'Archipel s'est ligué contre l'ennemi commun, et a décidé qu'on entretiendrait jusques à la fin de la guerre cent vingt bâtimens armés, ayant chacun à bord cent vingt hommes de troupes outre l'équipage, dont quarante fournis par l'île d'Hydra, trente par celle de Spezia, vingt-cinq par celle d'Ipsara, et les derniers vingt-cinq par les autres îles. La paie de chaque soldat est de quinze piastres fortes par mois, et deux mois sont toujours payés d'avance; tout s'enflamme pour la défense de la patrie et aucun sacrifice ne coûte à ces véritables patriotes; le professeur Barabas de Chio, actuellement à Hydra, excite le zèle de tous les habitans par ses discours énergiques. Il rappelle les hauts-faits des tems passés, et il demande de quel front nous osons fouler esclaves la terre des héros et des poètes. « Homère est né à Chio, dit-il, et sa lyre résonnait pour vos ancêtres; mais elle résonnait heureuse de liberté et d'indépendance. Croyez-vous qu'elle a chanté Achille, esclave d'un Turc. Malheureux! Thersite, le lâche Thersite lui-même était libre et vous.... Vous n'avez plus d'aïeux; ils vous dénieient. »

— Les Turcs ont essayé à Candie de faire main basse sur les habitans; mais les Grecs désespérés ont pris les armes, et se réunissant aux Sphachiottes, ils ont forcé les Turcs à se retirer dans la forteresse, après leur avoir tué 2,000 hommes. A Ivahe (Sidonie) les troupes asiatiques sont descendues des hauteurs dans la ville et ont mis tout à feu et à sang; alors tout ce qui était en état de se défendre, s'est armé, avec la résolution de mourir les armes à la main; heureusement pour les Ivaliens; des bâtimens d'Hydra et d'Ipsara sont arrivés, ont débarqué et ont obligé les Turcs à se retirer; ce qui a sauvé d'une mort certaine une population de 28,000 âmes.

Les Suliotes, ce peuple belliqueux que ses prêtres mènent aux combats, qui ne quittent jamais les armes pas même dans les temples, joints à Ali-pacha, ont entièrement détruit les armées des pachas réunis et se sont emparé d'Arta. (Ville de la Turquie européenne). Toute la Romélie est sous les armes ne respirant que l'indépendance de la Grèce et jurant de ne les déposer qu'après y être parvenue.

Les vaisseaux marchands qui sont allés dans l'Archipel et dans la Morée avec des munitions de guerre ou des armes, ont triplé leurs capitaux.

Un brick anglais qui, durant le combat naval qui a eu lieu, par-dessus Samos, a voulu passer près de la flotte des Grecs, a reçu trois coups de canon dans sa mâture; alors il a arboré son pavillon, et on l'a laissé poursuivre sa route.

Un vaisseau ottoman, parti d'Alexandrie pour Livourne, a été pris par une frégate hydriote; tout l'équipage a été passé au fil de l'épée, et la tête du capitaine salée et envoyée à Hydra.

DE NUREMBERG, le 27 août. — De nombreux transports d'artillerie, d'armes et de munitions de guerre et de bouche sont expédiés de la Russie pour les armées du sud et de l'ouest. La première, qui est concentrée sur les bords du Pruth, reçoit des renforts considérables. Jamais à aucune époque cet empire n'a développé d'aussi grandes forces militaires. Les lettres de la Pologne et de la Russie, qui nous sont parvenues, ne laissent plus le moindre doute sur la prochaine rupture entre la Porte et la Russie. Beaucoup de troupes sont de nouveau en marche vers les frontières de la Turquie; on présume même que les hostilités ont déjà commencé.

Des mouvemens sérieux se sont manifestés en Servie. Les habi-

tans de cette province se préparent au combat; tout fait présu-mer que le premier coup de fusil qui sera tiré aux avant-postes russes et turcs sera le signal d'une insurrection générale. Plusieurs jeunes gens appartenant aux familles les plus distinguées de Belgrade et de Nizza sont arrivés en Valachie, où ils se sont mis à la tête de détachemens plus ou moins nombreux, avec lesquels ils font aux Turcs une rude guerre de partisans. La majeure partie des troupes ottomanes qui étaient cantonnées dans la Valachie, s'est mise en route pour se rendre à marches forcées en Moldavie. D'autres troupes turques ont passé le Danube, aux environs de Silistria, pour suivre la même destination.

— La marche des troupes autrichiennes vers la Transilvanie a recommencé. Il paraît qu'un corps d'armée très-nombreux sera concentré à Temeswar et dans tout le Bannat. On remarque que cette grande activité dans les mouvemens militaires a eu lieu depuis l'arrivée à Vienne d'un courrier extraordinaire expédié de Pétersbourg, qui a apporté au cabinet autrichien des dépêches de la plus haute importance.

— On regarde comme une chose certaine que l'Autriche a agréé le projet de réorganiser l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem sur des bases qui lui donnent une importance plus considérable qu'elle par le passé.

Depuis quelques tems les bruits les plus singuliers circulent sur le projet des grandes puissances de prendre des mesures pour assurer la tranquillité dans l'intérieur de l'Allemagne et en Italie, en cas que la guerre ait lieu entre la Porte ottomane et la Russie. C'est ainsi qu'on dit qu'une armée prusso-saxonne se rassemblera sur les bords de l'Elbe, tandis qu'une armée austro-bavaroise d'observation viendrait prendre des cantonnemens sur la rive droite du Rhin.

NOUVELLES COMMERCIALES.

NANTES, 4 septembre. — Les cafés sont offerts; il ne se présente point d'acheteurs. Le coton est le seul article qui soit recherché; mais les prix sont élevés, et il y a peu de vente.

CHALONS-SUR-MARNE, 5 sept. — La récolte de navette et de colza d'été s'annonce sous l'aspect le plus favorable, et les prix tendent à la baisse.

STRASBOURG, 4 septembre. — De fortes pluies ont succédé aux chaleurs, et les orages violens ont dévasté plusieurs communes de nos environs. L'espoir d'une vendange médiocre est tout-à-fait perdu. Les garances sont aux prix suivans:

Garances d'Alzan, S. F. nouvelle, 84.

Dite F. F., 74.

Dite M. F., 64.

Dite C. F., 56.

Dite d'Avignon, S. F., 65 à 66.

PARIS, 7 septembre.

Le Roi a entendu la messe dans ses appartemens.

S. M. a travaillé dans son cabinet avec S. Exc. M. le duc de Richelieu.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé de Compiègne à 10 heures du matin.

S. M. est sortie à trois heures pour aller à la Malmaison.

— Aujourd'hui la cour de cassation a prononcé sur le pourvoi formé par M. Selves, contre un jugement rendu en appel dans l'affaire entre lui et M. Chrestien de Poly, vice-président, au sujet de la publication faite par ledit M. Selves, d'un ouvrage intitulé *Archi-Brigandage*.

Dans une plaidoirie qui a duré plus de quatre heures, M. Selves s'est livré à des digressions, et particulièrement contre la *Gazette*, qu'il accuse de ne lui avoir attribué que 122 procès avec son fermier, tandis qu'il en a eu plus de 200.

M. l'avocat-général Frétau a conclu au rejet du pourvoi, et ses conclusions ont été adoptées par la cour, qui a prononcé contre le sieur Selves une double amende de 150 francs.

Du 8.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée, le roi a travaillé avec M. le marquis de Lauriston, ministre de sa maison, et avec M. le président du conseil des ministres.

A onze heures, S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans est venu faire sa cour au roi.

Les enfans de France ont été se promener à l'Elysée Bourbon.

Vers six heures du matin, MADAME est allée se promener à cheval au bois de Boulogne.

S. M. n'est pas sortie.

— M. de Quelen, coadjuteur, a officié aujourd'hui à Notre-Dame, à l'occasion de la fête de la Nativité.

— M. de Seine, sculpteur, qui a déjà exécuté tant de beaux monumens, finit celui de Mgr. le duc d'Enghien, qui est destiné pour être placé dans la chapelle royale de Vincennes. Cet ouvrage ne le cède en rien aux précédens travaux de cet artiste.

— M. de Bay sculpteur, vient de terminer la statue du chancelier de l'Hôpital qui est destinée pour la place de Rennes.

— Ce matin un individu, paralysé des jambes, passait dans la rue de Seine, placé dans une petite charrette qu'un énorme chien traînait; celui-ci effrayé par les aboiemens d'autres animaux de son espèce, se mit à courir avec rapidité; la petite charrette se renversa; le malheureux fut blessé, tous les soins possibles lui ont été procurés.

— On prépare sur les différens bassins de la rivière des

Peniches, canots et embarcations de tous genres destinés à conduire à St Cloud les curieux; les fêtes de cette résidence royale commenceront demain et dureront jusqu'à la fin du mois, les eaux joueront pendant trois dimanches consécutifs.

— On a ce matin exposé sur la place du palais justice cinq femmes condamnées à la réclusion pour différens vols, elles montraient beaucoup de repentir.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE. LONDRES, 4 septembre. — Fonds publics. Actions de la banque 257. — 3 jouissance réd. 76. 5/8. — 3 pour 100 consol. 76. — 3 1/2 pour 100. 86. 7/8. — 4 pour 100. 96. — 5 pour 100. 109. — consol. à terme 76. 3/8.

De la Cité, à une heure après-midi.

« Une lettre, reçue ce matin de Constantinople, en date du 7 août, annonce que la Porte ayant accédé à toutes les conditions de la Russie, il n'était plus question de guerre. La flotte turque s'était réfugiée dans l'île de Stanchio; les Grecs avaient inutilement dirigé contre elle quatre brulots. Les envoyés avaient un forte escadre à Samos. Le plus grand ordre régnait à Smyrne: les Turcs qui pénétraient dans le quartier des Grecs étaient sévèrement punis. »

(Courrier.)

— S'il fallait ajouter une entière confiance aux articles de Vienne, d'Augsbourg, de Francfort, etc., rapportés par les journaux français, il faudrait nécessairement en conclure que la guerre est inévitable entre la Russie et la Turquie. (Star.)

— Dans la relation suivante extraite des journaux de Hambourg, relativement à l'enterrement de la reine Caroline, il est assez remarquable qu'il n'y est nullement question de soupirs, de sanglots, de pleurs et de tous ces témoignages attendrissans de chagrin profond, qui nous n'en doutons aucunement, cependant, furent tous aussi bien aperçus et entendus à Brunswick, qu'ils l'avaient été à Londres et sur toute la route jusqu'à Harwich.

Hanovre, 22 août.

— Il y a en ce moment, dans la Tamise une frégate turque appelée la *Bella-Diana*. Parmi l'équipage il se trouvait cinquante grecs. Le capitaine craignant qu'ils ne se révoltassent en mer et ne s'emparassent de la frégate, les a tous débarqués. A défaut d'un agent turc à Londres, ces hommes se sont adressés au lord Maire, pour obtenir des secours. Sa seigneurie a rendu compte de leur demande au ministère de l'intérieur; mais vu l'état actuel de nos relations avec la Turquie, le gouvernement se trouvera embarrassé pour disposer de ces hommes d'une manière convenable. Pour trancher la difficulté, le *Sun* propose d'ouvrir une souscription en leur faveur, de leur acheter un navire, et de les mettre, par ce moyen, en état d'aller joindre la flotte victorieuse de leurs compatriotes. Voilà, ajoute-t-il, une belle occasion de montrer que nous sommes les amis des opprimés, non-seulement de la Grèce, mais de toutes les parties du monde.

— Des lettres d'Odessa, du 7 août, annoncent un fait d'une grande importance commerciale. Les facilités que le port d'Odessa offrait pour un commerce illégal avec l'intérieur de la Russie, vont cesser, parce que l'expérience qu'on en a faite, a été infructueuse. Le commerce de cette ville florissante doit désormais être soumis aux réglemens ordinaires des douanes. On suppose qu'il sera accordé un délai d'un mois, en faveur des négocians qui ont spéculé sur la foi d'un privilège qui va cesser d'exister.

— Sir Grégor Mac Gregor qui nous est arrivé vendredi dernier de Belfast, ne restera pas, ce semble, long-temps parmi nous. Dieu soit loué! (*Greenoch-Advertiser*.)

— Lady Cochrane, s'étant trouvée subitement indisposée, comme elle se préparait à partir de Ports-mouth pour Londres, a dû différer son départ. (*Idem*.)

— L'enquête relative à la mort de Francis Honey a été continuée hier, mais il n'est guère probable qu'elle puisse être terminée demain.

— L'enfant mâle dont la femme de lord Strangford est accouchée le 5 août à Constantinople, se porte très-bien ainsi que la mère. (*Star*.)

(Correspondance privée.)

Paris.

On détruit un empire, on détruit une famille; mais on ne détruit point une secte ou un ordre. Il en est un vers lequel le souvenir d'anciens services, et l'état actuel de la Turquie, de la Grèce et des états barbaresques, dirige naturellement l'attention. Je veux parler de l'ordre de Malte. Les chevaliers sont encore nombreux, et ils sentent tous la nécessité d'être réorganisés d'une manière plus analogue à l'esprit du siècle. Mais, demandera-t-on, l'Angleterre voudra-t-elle leur rendre Malte? Je ne le pense pas; je ne crois même pas que cela fût nécessaire.

Lorsque les premiers chevaliers perdirent l'île de Rhodes, ils n'en demeurèrent pas moins les boulevards de la chrétienté contre les entreprises des flibustiers et des pirates de la côte de Barbarie. Il est inutile de répéter une vérité que personne ne conteste; c'est-à-dire, que toutes les formidables expéditions des puissances de l'Europe n'ont produit aucun bien; et le dey d'Alger pourrait répéter aujourd'hui ce qu'un de ses prédécesseurs a dit à un amiral anglais: J'aurais moi-même brûlé ma ville si vous m'eussiez donné seulement la moitié des sommes que vous coûte votre expédition contre moi.

Je ne parle cependant pas ici d'un plan, imaginé par moi seul; mais bien d'après les données que je possède, d'un projet qui n'est peut-être pas tout-à-fait dépourvu d'importance.

Ce projet, dont je n'ai eu connaissance que tout récemment, mais qui a été, je le crois très-certainement, l'objet d'un appel à l'empereur Alexandre au congrès de Vienne ou à celui d'Aix-la-Chapelle, ce projet, dis-je, consiste à faire de l'île de Corse la résidence de l'ordre de Malte. On pense que le gouvernement français, en se conservant la souveraineté de l'île, en retirerait de grands avantages, attendu que la Corse n'est pour la France qu'une possession onéreuse qui lui coûte 2 à 3 millions par an.

Les chevaliers de l'ordre ont encore en Allemagne de riches propriétés; il ne leur reste en France que 20 millions sur les 200,000 qu'ils avaient avant la révolution. Il est vrai que ces 20 millions font partie des domaines de l'état; mais il n'y a pas de doute que les chambres n'accueillissent favorablement la loi qui proposerait leur restitution. Quant aux conditions exigées pour être admis dans l'ordre de Malte, elles seraient modifiées. Au lieu de faire preuve de quatre générations de noblesse du côté de père et mère, tous fils de pair d'Angleterre, de France ou de sénateur ou de tout autre étranger revêtu de fonction équivalentes, tels que les fils de magistrats suprême de républiques et de lieutenans-généraux de terre et de mer de tous les états, auraient droit à faire partie de l'ordre. Toutes les sectes chrétiennes y eussent également admises.

Tel est le croquis succinct d'un projet actuel et qu'on se propose aujourd'hui de mettre sur le tapis; peut-être l'occasion est-elle favorable, je m'en tiens à cette esquisse qui suffira, je crois, aux personnes qui prennent plaisir à examiner les matières politiques; et quel que soit le point de vue sous lequel elles considèrent l'ordre de Malte, c'est-à-dire, qu'elles soient ennemies ou partisans de cet ordre, il est toujours vrai que la question mérite d'être examinée. (*Courrier*.)

PORTUGAL.

LISBONNE, le 22 août. — Les ministres de Prusse et de Danemark sont partis de cette capitale, mais on assure que c'est en vertu de congés de leurs cours respectives; et qu'ils n'étaient pour rien dans la demande en réparation d'insultes faites par le baron de Sturmer, qui vient de quitter aussi le Portugal.

Dans la séance des cortès du 18, M. Borgès Carneiro présenta l'addition suivante à l'article 28 de la constitution: « La disposition de l'article précédent aura lieu en temps de paix; en temps de guerre extérieure ou intérieure, après que les cortès auront déclaré à la majorité des deux tiers de voix que la patrie se trouve en danger, ils pourront suspendre l'exécution des articles de la constitution relatifs à la division des pouvoirs politiques qu'ils jugeraient nécessaires, et pourvoient à tout ce qui conviendra pour le salut public. » Première lecture.

Dans la séance extraordinaire d'hier, il fut résolu que les couleurs de la cocarde nationale seraient le bleu et le blanc; que tous les salariés du gouvernement seraient tenus de la porter; que tous les citoyens pouvaient également s'en décorer; et que le décret concernant la cocarde de la maison royale était rapporté. La commission des beaux-arts présenta dans cette séance des modèles de la nouvelle cocarde.

La commission de la constitution présenta son avis sur les attributions des gouvernemens d'outre-mer, et proposa de rappeler le prince royal en Portugal, afin qu'il visite les principales cours de l'Europe, ainsi que l'infant don Michel, et que roi nomme les personnages chargés d'accompagner ces princes; finalement que l'expédition projetée pour Rio-Janeiro fût suspendue; la discussion fut renvoyée à une des prochaines séances.

ESPAGNE.

SEVILLE, le 23 août. — Les nommés Isidore Mir, Louis Dato et Marie Gutierrez, accusés et convaincus de conspiration, contre le système du gouvernement actuel, ont été déclarés non recevables dans leur demande en amnistie; en conséquence, et conformément à l'article 1^{er} de la loi du 28 avril dernier, ils ont été condamnés hier à la peine de mort; la tête du premier sera exposée sur la place de del Egio, dans la ville de Jerez; d'autres individus impliqués dans la même affaire, après avoir assisté à l'exécution à mort de leurs complices, seront envoyés pour plus ou moins de temps aux galères.

La junte municipale de santé, a ordonné toutes les mesures nécessaires pour empêcher la propagation de la fièvre jaune; aucun des bâtimens marchands, venant de Barcelonne et de la côte d'Afrique, ne pourra remonter le Guadalquivir.

Un ecclésiastique nommé Arcas, s'est suicidé, avec une machine infernale de son invention, composée de plusieurs canons de fusils, n'ayant qu'une seule amorce.

CADIX, le 24 août. — Le ministre de marine vient de donner avis au commandant maritime de ce port, que la sollicitude du gouvernement, s'étant portée sur notre commerce, singulièrement contrarié par la présence de corsaires de toute espèce, des ordres précis étaient donnés pour renforcer les croisières du cap Saint-Vincent, et Sainte-Marie, par des bâtimens de guerre armés à cet effet.

ST-SÉBASTIEN, le 2 septembre. — Le général Mendizabal est parti pour aller à Pampelune prendre le commandement de la Navarre. Le général Lopez Banos, son successeur, a fait son

entrée ici avant hier au soir, au son d'une musique guerrière; il a été reçu avec un enthousiasme difficile à dépeindre. On annonce l'arrivée prochaine de quelques régimens sur notre frontière.

Le brick le Rapide, venant de Puerto Cabello, ayant relâché à Porto-Rico, où il a laissé plusieurs familles qui émigrent, annonce la déroute complète et la dispersion totale de l'armée du général La Torre. Les troupes insurgées occupent toute la province de Venezuela, à l'exception de Cumana et de Puerto Cabello, où sont bloqués les débris de notre armée royale par des forces supérieures, contre lesquelles toute résistance deviendra inutile: cette malheureuse affaire a eu lieu le 24 juin dernier, et c'est seulement le 2 juillet suivant que 3 ou 4000 hommes s'étaient réunis à Puerto Cabello. Le vaisseau l'Asie était arrivé dans ce port, et les généraux qui étaient à son bord y tenaient un conseil de guerre avec M. Odonnoja.

MADRID le 30 août. (Correspondance particulière.) — Les représentans de l'île de Cuba viennent d'adresser une réclamation au gouvernement au sujet des restrictions qui sont imposées au commerce de cette île; mais on ne pourra y faire droit avant la réunion des cortès extraordinaires.

La peste faisant des ravages à Alger et à Maroc, la junte suprême de santé vient de faire construire, et mettre en bon état des lazareths à Seville, Cadix, Valence, Malaga et autres ports de mer; suivant les nouvelles de Barcelonne, la fièvre jaune est concentrée sur un petit nombre de personnes.

— On mande de Zamora que le général Empeinado ayant appris que des réunions clandestines avaient lieu dans un couvent, où l'on s'occupait plus des affaires de ce monde que de celles de l'autre; s'y était rendu à l'improvise, et y avait surpris le général Somoza perorant contre le nouvel ordre de choses.

Nous apprenons avec peine que des disputes et des rixes se sont élevées dans plusieurs villes, notamment à Bilbao et à Alicante, à cause de la chanson la Tragala; dans d'autres pays, tout finit par des chansons; chez nous c'est l'univers.

Le roi doit aller passer quelques jours à l'Escorial.

Le colonel du génie Ordobas a eu, ces jours derniers, une dispute avec un commissaire au sujet du prix de transport de quelques effets, il maltraita même cet homme, au point qu'un rassemblement allait le venger, lorsqu'heureusement pour le colonel, un alcalde accompagné de la force armée, le prit sous sa protection, et le conduisit à la caserne; du reste tout est assez tranquille.

ITALIE.

NAPLES, 28 août. — S. M. est de retour de son palais de Capodi Monte.

— Une décision royale vient de fixer le mode et les conditions de la présentation des candidats pour les places qui dépendent du département de l'instruction publique, de manière à écarter toute interprétation arbitraire.

D'après cette décision, l'approbation des professeurs et maîtres appartient à la junte de scrutin de l'instruction publique. Les examens ont le droit de présentation; la junte est obligée de recourir au secrétaire-d'état pour obtenir le diplôme.

A l'autorité ecclésiastique seule appartient de déposer des qualités religieuses, morales et politiques du candidat; la junte reste spécialement chargée de l'examen de son instruction.

— S. M. est allée voir les beaux tableaux de Louis Lemasle, jeune artiste français, élève du célèbre David. M. Lemasle est actuellement peintre particulier du prince de Salerne. Un des tableaux dont il est question, représente Orso Minutoli dans la chapelle de la famille Minutoli à Naples, dans l'action de porter directement et au péril de sa vie, les dernières consolations de la religion, au malheureux André d'Hongrie. S. M. a permis à l'artiste d'exposer au musée royal de Bourbon ce tableau; qui joint un intérêt local à la beauté de l'exécution.

Le 28 août, le taux des rentes consolidées était de 68 3/4 pour chaque 5 decials de rentes.

ANNONCES.

Départ de Bordeaux pour les îles de France et Bourbon.

Le beau navire à trois mâts, l'Isabelle de Bordeaux, construit en 1819, doublé, cloué et chevillé en cuivre, possédant de vastes et très commodes emménagemens, et reconnu pour l'un des plus fins voiliers de la rade, partira pour les destinations ci-dessus, le 30 du présent mois de septembre fixe, sous le commandement du capitaine Gaudet.

Le bâtiment ayant sa cargaison arrêtée, prendra seulement des passagers qui seront parfaitement bien logés et bien nourris.

S'adresser pour les conditions: à M. F. Vigneau, armateur, rue Bois de Cazeaux, à Bordeaux, n.º 16; à M. Pascal fils et compagnie, vis à vis la poste aux lettres à Marseille; à M. F. V. Beau, port St-Clair, n.º 22, à Lyon.

— Le sieur Antoine Chapeau, fils, prévient MM. les consommateurs qu'il continue son éducation d'huile à quinquets, lampes, veilleuses et reverberes, par un procédé nouveau de son invention, et qu'il est parvenu à donner à son huile toute la perfection dont elle est susceptible.

Cette huile offre plusieurs avantages aux personnes qui voudront bien l'employer surtout aux ouvriers de la fabrication des étoffes de soie. La combustion s'en opère sans odeur ni fumée. De plus le sieur Chapeau s'engage à faire disparaître sans rétribution toutes les taches produites par son huile, même sur les couleurs les plus tendres.

Le magasin situé rue St-Jean, n.º 24, ou rue du bœuf, n.º 1, au fond de l'allée, est ouvert tous les jours depuis 7 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Le prix des huiles reste fixé pour le mois d'août à 1 fr. 40 c. le kilo, celles pour quinquets, lampes, veilleuses; et à 1 fr. 30 c. le kilo celles à reverberer.

MM. les abonnés voudront bien se souvenir que les abonnemens doivent se renouveler le 22 septembre prochain, époque à laquelle commencera le luminaire des reverberes dont le prix est réduit de 3 centimes de moins que l'année précédente.

En se chargeant des luminaires publics et particuliers, le sieur Chapeau fournira aussi les verres de couleur de tout genre pour les illuminations et bals.

Avis aux propriétaires de vignobles, concernant l'appareil vinificateur de Mademoiselle Elizabeth Gervais de Montpellier, brevetée du gouvernement.

Le procédé de cet appareil produit une augmentation en quantité de 10 à 15 pour cent, et une amélioration sensible dans la qualité, par la concentration de gaz spiritueux et d'acide carbonique, principes conservateurs des vins, comparativement avec la méthode ordinaire. Les succès en sont déjà attestés depuis 2 ans, par toutes les autorités compétentes de plusieurs départemens de la France à qui mademoiselle Gervais a vendu son privilège qui lui a été confirmé par une ordonnance du Roi, du 12 octobre 1820, pour 10 ans.

Une société anonyme, formée à Paris, et composée de 400 actions de 1,000 chacune, à la tête de laquelle se trouvent MM. le duc de Bellune, le comte et la vicomtesse de Chaptal, le comte Dalau d'Allemaans et autres personnes distinguées, vient de traiter avec l'auteur pour la session de son privilège dans les 40 départemens de la France restant, à l'effet de les faire jouir des avantages que procure ledit procédé dans la fabrication du vin, comme autre liqueur fermentescible, telle que bière, cidre, poiré, eau-de-vie de grain, de féculé, etc.

Ceux qui désireraient se procurer une licence avec des appareils analogues à la capacité de leur cave, pourront prendre les renseignements qu'ils désireront auprès de M. Rey Monleau autorisé par mademoiselle Gervais ainsi que par l'administration de la société anonyme.

Sa demeure est à Sainte-Foy, canton de Fontauières, au bas de la montée de la Fourouache, où se trouvent les appareils. On le trouvera tous les jendis, depuis midi à 3 heures, chez Messieurs Bolin frères et Compie, maison Tholozan, quai Saint-Clair.

BIENS A L'ETRANGER.

GRANDE LOTERIE

Des sept terres de Zickau, Wolsckow, Kogschitz, strunkau, Libietitz, Prestanitz et Ouerstankau, Situées en Bohême.

Avec l'autorisation de S. M. l'empereur d'Autriche, on jouera par forme de loterie, sept domaines situés dans le cercle de Prachim, royaume de Bohême, à seize milles de la capitale de Prague.

Les biens dont la dénomination se trouve en tête de la présente annonce, sont situés dans une contrée riante, entourée de villes commerciales; ils comprennent douze villages, deux châteaux seigneuriaux, sept métairies, plusieurs fabriques et moulins; leur judiciaire est de 896,755 florins.

Le gagnant sera mis en possession de ces terres franches de lettres et d'hypothèques, et il lui sera compté en outre une somme de 20,000 florins valeur de Vienne en numéraire. Outre ce gain principal, il y en aura encore 4,815 secondaires, parmi lesquels se trouvent des primes de fl. 50,000, 25,000, 10,000, jusqu'à fl. 15, qui s'élèvent ensemble à la somme de 221,685 florins valeur de Vienne.

Le tirage aura définitivement lieu à Vienne, le 1 octobre 1821, en présence des autorités compétentes.

On peut avoir chez le sousigné, jusqu'au jour du tirage, des billets à 20 fr. chacun, ainsi que le prospectus français qui donnera tous les renseignements ultérieurs. Le sousigné s'engage à informer promptement du sort de leurs billets les personnes qui lui feront l'honneur de s'adresser directement à lui, en outre, il aura l'honneur de faire connaître en temps utile, par la voie de ce journal, les numéros qui auront obtenu les primes principales. Le payement des billets pourront se faire en traite sur Paris, Lyon, Bordeaux ou toute autre ville commerciale de France et de l'étranger.

On prie d'affranchir les lettres et les remises.

V. H. Reingbaum, banquier, rue Zail, n.º 13, à Francfort s. M.

Table with two main sections: BOURSE DE LYON - Cours du 10 sept and BOURSE DE PARIS - Cours du 8 sept. It contains multiple columns for various financial instruments like 'Argent', 'Lettres', 'Papiers', and 'Trente Mois' with corresponding values and dates.